



Société en Commandite par Actions
au capital de 43 787 865 euros
Siège social : 105 avenue Raymond Poincaré - 75116 Paris
784 393 530 RCS Paris

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES

14 JUIN 2007

- RAPPORT DE GESTION DU COLLEGE DE LA GERANCE -

Mesdames, Messieurs,

Le Collège de la Gérance vous a réunis, ce jour, en Assemblée Générale Mixte conformément à la loi et aux statuts de votre Société, afin :

- de vous rendre compte de l'activité de Rubis et de son Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006 ;
- de soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés dudit exercice ;
- de statuer sur le renouvellement des mandats d'une partie des membres du Conseil de Surveillance et de nommer un nouveau membre au Conseil de Surveillance ;
- de procéder au renouvellement de l'autorisation donnée au Collège de la Gérance concernant un programme de rachat par la société de ses propres actions ;
- de procéder au renouvellement de diverses autorisations données en 2005 au Collège de la Gérance afin de lui permettre de prendre sans délai, le moment venu, les mesures appropriées concernant le financement d'investissements envisagés dans l'intérêt du groupe ;
- de procéder au renouvellement de l'autorisation donnée au Collège de la Gérance aux fins d'augmentation de capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un Plan d'Épargne d'Entreprise établi en application des articles L. 443-1 et suivants du Code du Travail et à l'effet de leur attribuer gratuitement des actions ou autres titres donnant accès au capital ;
- de mettre en harmonie des statuts avec les textes en vigueur.

Lors de cette Assemblée vous seront également présentés, outre le présent rapport, le rapport du Conseil de Surveillance et celui de son Président sur le fonctionnement des organes de direction et de contrôle et sur les procédures de contrôle interne ainsi que les rapports des Commissaires aux Comptes.

Vous seront également présentés les Rapport spéciaux de la Gérance sur les options de souscriptions d'actions et d'attribution d'actions gratuites.

Cette année, dans le souci de donner à notre rapport de gestion une présentation plus brève et plus synthétique que les années précédentes, nous avons voulu vous présenter des commentaires de synthèse et vous renvoyer systématiquement au Rapport Financier Annuel - Document de Référence pour tout le support détaillé requis par la loi et la réglementation boursière.

Celui-ci qui est déposé auprès de l'Autorité des Marché Financiers et mis en ligne sur le site de la Société, et qui peut servir de base à un Prospectus en cas d'émission de valeurs mobilières, constitue un annexe à part entière du présent Rapport de Gestion.

FAITS MARQUANTS ET ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE ET DEPUIS SA CLOTURE

L'exercice 2006 aura été un exercice d'intense activité pour le Groupe : intégration de la société Rubis Antilles Guyane, acquisition de l'activité de GPL-c aux Bermudes, développement d'alliances avec BP pour les activités GPL-c et conditionné, et développement de l'activité de stockage à l'international (Rotterdam).

L'activité a été soutenue tout au long de l'année en Stockage (+ 14 %), notamment en pétrole et en huile végétale. En revanche les volumes de GPL en France ont marqué - dans un marché en recul de 6% - un retrait de 3,3%, à cause du niveau élevé des prix de l'énergie, de la crise aviaire et d'une climatologie défavorable que les volumes additionnels de GPL carburant liés au rachat de stations à BP parvenaient en partie à compenser. Ailleurs, en Afrique le marché a connu une bonne croissance.

Globalement le Groupe aura enregistré en 2006 une excellente performance commerciale et financière tout en accroissant son périmètre industriel. Les comptes 2006 du Groupe intègrent :

- l'activité Antilles-Guyane (y compris l'intégration proportionnelle de la raffinerie SARA) pour la première fois sur douze mois,
- la cession définitive du pôle Italie (résultat sur activité abandonnée),
- l'acquisition des minoritaires (34%) de Vitogaz sur douze mois au lieu de neuf mois en 2005,
- le quatrième trimestre de l'activité Bermudes,
- l'activité Frangaz joint-venture avec BP pour la commercialisation des bouteilles de gaz notamment en hypermarchés et supermarchés (Groupe des Mousquetaires sous la marque Energaz) depuis octobre 2006 avec un impact négatif de 1 million d'euro en résultat net.

Dans ce contexte RUBIS enregistre, par rapport à 2005, une croissance de 35% de son Résultat Brut d'Exploitation (RBE) à 64 millions d'euros contre 47,4 millions d'euros et de 30 % de son Résultat Opérationnel Courant (ROC) à 44,2 millions d'euros contre 34 millions d'euros. Le Résultat Net Part du Groupe est en hausse de 60 % à 30,5 millions d'euros contre 19 millions d'euros.

Il est important de souligner l'effet d'éléments à caractère exceptionnels qui ont pesé sur les résultats du groupe par rapport aux attentes et que l'on peut chiffrer en terme de RBE de la façon suivante :

- la phase transitoire de la SARA - plan tri annuel de réforme des installations et de mise aux normes européennes des essences - a entraîné des surcoûts, au delà du plan, chiffrés à 3,6 millions d'euros ;
- la climatologie particulièrement défavorable (- 11%) du 4ème trimestre et la crise avicole ont eu des effets sur les volumes de propane estimés à 8 000 tonnes et 2 millions d'euros de RBE ;
- les coûts associés au démarrage de Frangaz, JV avec BP pour la commercialisation des bouteilles de gaz en hypermarchés : 0,8 millions d'euros.

Soit au total 6,4 millions d'euros sans lesquels le RBE aurait atteint l'objectif de 70 millions d'euros.

Le pôle GPL Italie a été cédé en février 2006 faisant apparaître dans les comptes de l'exercice un résultat net de cession de 9,8 millions d'euros ramené à 3,2 millions d'euros après 7,3 millions de diverses provisions et 0,7 millions d'euros de résultat de l'activité de janvier 2006.

RUBIS présente une excellente structure financière au 31 décembre 2006 : avec un ratio d'endettement de 24 % le groupe dispose d'une forte capacité d'endettement complémentaire en cas de nouveaux projets d'acquisition. En parallèle, le Groupe dispose de lignes de crédit confirmées à moyen terme pour un montant de 160 millions d'euros.

RUBIS ENERGIE

EN FRANCE, 2006 aura été une année de retrait pour la profession, dont le recul est dû essentiellement aux conditions climatiques. Les ventes de vrac ont diminué de 6%, le conditionné de 6,5% et les ventes de GPL-c de 6,5%.

Les tonnages commercialisés par Vitogaz atteignent 116 905 tonnes, en baisse de 3,3 % faisant ressortir une nouvelle hausse de sa part de marché.

L'exercice a été marqué par un niveau des prix de l'énergie historiquement élevé générant un comportement attentif à ce poste du budget de la part du consommateur résidentiel : entre 2004 et 2006 en moyenne la tonne de propane a vu son prix de vente (TTC) franchir le seuil de 1200 € avec une hausse de 32%. La climatologie qui était favorable au premier semestre (+ 2%) s'est détériorée fortement au second semestre avec un indice climatique en baisse de 13% soit - 4% sur l'année.

L'effet du phénomène climatique exacerbé par le niveau général des prix s'est traduit par un tassement des volumes domestiques chez Vitogaz de 11,7 %.

Par ailleurs, l'effet de la crise de la filière avicole entraînant notamment au premier trimestre une forte chute de la consommation de volailles, le segment est en retrait de 6,5 % sur l'année.

Enfin la période est marquée par une excellente performance du segment GPL-carburant grâce notamment aux premiers effets du contrat de fourniture de carburant à BP (approvisionnement de 107 nouvelles stations) avec une hausse des livraisons de 30,7 %. Le parc de stations GPL-c s'élève à 343 en fin d'exercice. Sur un marché français estimé à 130 000 tonnes, Vitogaz aura représenté 22 000 tonnes soit une part de marché de 17%.

Les investissements atteignent 10 millions d'euros dont 4 millions d'euros au titre des stations GPL-c acquises auprès de BP et 2,5 millions d'euros au titre du matériel en clientèle (bouteilles et réservoirs) auquel s'ajoute la quote part d'investissement dans Frangaz.

Au Maroc, les volumes commercialisés sont globalement en avance de 12 % à 41 146 tonnes contre 38 868 tonnes. Les volumes réalisés avec les céramistes augmentent de 2,7 % tandis que les ventes vrac (hors céramistes) poursuivent leur forte progression : + 27 %. Le positionnement logistique de Rubis lui permet par ailleurs de développer des ventes aux confrères. Le segment vrac hors céramistes réalise à présent près de 20 % des volumes, avec une marge unitaire triple de celle réalisée sur le secteur céramique.

Rappelons que RUBIS partage désormais la position de numéro deux avec SHELL, avec 22 % de part de marché en propane, derrière le leader Afriquia/Tissir (40 %).

Pour accompagner la croissance et la maturité de la filiale, un renforcement des effectifs a été mis en place au cours de l'exercice au niveau technique, commercial, administratif. Le transfert du siège social est prévu pour avril 2007 dans des locaux qui seront désormais propriété du Groupe.

Au Sénégal, les volumes distribution domestiques ont été fortement perturbés par des ruptures d'approvisionnement du marché dans son ensemble et s'inscrivent en retrait de 6,2%. Les volumes globaux à 38 804 tonnes sont stables grâce aux ventes exports et aux passages tiers. Les livraisons ont subi des ruptures d'approvisionnement chroniques tout au long de l'année en raison des difficultés de trésorerie de la SAR unique fournisseur du pays, contrôlé par l'Etat et les raffineurs.

La part de marché de Vitogaz est stable à 27 %, en troisième position après Total et Toubagaz.

Des actions commerciales engagées, à la fois géographiques (Mali) et sur de nouveaux segments - la restauration et le vrac, portent leurs fruits avec la signature des premiers contrats vrac.

La crise économique a été exacerbée par le niveau élevé des prix de l'énergie. Le mécanisme en place de prix maximum au consommateur, pour la bouteille de gaz, associé à une marge fixe au distributeur a connu ses limites dans le contexte d'un différentiel considérable entre le prix administré et le coût réel du produit qui s'est traduit par les difficultés d'approvisionnement. Le gouvernement semble s'engager vers une vérité progressive des prix avec réduction du support de marge au distributeur. Cela devrait se traduire par une hausse du prix du produit pour le consommateur final avec en contrepartie davantage de fluidité et d'accès au produit. Le comportement des ventes depuis la mise en place de ce régime au 1^{er} janvier 2007 s'avère positif.

A Madagascar, l'année 2006 a été marquée par une modification majeure de la fiscalité du butane. En effet, la loi de finances 2006 a introduit une TVA à 18 % sur ce produit qui en était jusqu'à présent exonéré.

Cette mesure, conjuguée à l'augmentation d'autres différentes taxes, a mécaniquement eu un impact à la hausse significatif sur les prix de vente aux consommateurs qui s'ajoutant à la baisse du pouvoir d'achat des ménages (inflation 10%) et au prix nominal élevé du produit s'est traduite par un recul du marché de 15% à 6 821 tonnes, contre plus de 8 000 tonnes en 2005.

Les volumes de Vitogaz Madagascar à 6 637 tonnes commercialisées contre 6957 tonnes en 2005 se replient de manière limitée (- 5%), grâce à la progression des volumes de gaz en vrac et au contrat de fourniture et d'emplissage avec la société GALANA.

ZONE CARAÏBES : ANTILLES GUYANE - BERMUDES

RAG est consolidée depuis le 1^{er} décembre 2005 et le résultat de sa filiale SARA (24 %) est intégré proportionnellement depuis le 1^{er} janvier 2006.

L'activité de distribution s'est présentée conformément au budget et au business plan établis au moment de l'acquisition.

Un important travail de réorganisation est en cours ainsi qu'un vaste programme de redéploiement commercial comprenant rajeunissement et ouvertures de stations en vue d'exploiter un réel potentiel de croissance.

Sur la période, RAG a commercialisé 18 738 tonnes de GPL et 190 297 m³ de produits raffinés dont 147 980 m³ en réseau stations-service le solde en fiouls, lubrifiants, bitume et pétrole lampant. La SARA (raffinerie des Antilles) détenue à 24% et consolidée selon la méthode proportionnelle achèvera en 2008 un lourd programme d'investissements de mise aux normes européennes des essences. L'activité de l'exercice aura été perturbée par les arrêts ainsi que par les réexpéditions de la production non conforme aux normes et importations de produits raffinés en substitution, ayant entraîné des surcoûts chiffrés à 3,6 millions d'euros en termes de RBE.

Aux Bermudes, - territoire d'outre-mer britannique - Rubis a acquis en date du 30 septembre 2006 l'ensemble des actifs de distribution de produits pétroliers du Groupe SHELL pour un prix de 38 millions d'euros (net de la trésorerie acquise).

Les actifs comprennent les fonds de commerce, les stockages associés, et toutes les infrastructures permettant à la société de détenir une position de *leader*, devant Exxon, en distribution de carburants automobile et marine, de fioul (hors fourniture de la centrale électrique), en importation de GPL, de lubrifiants : au total près de 45 000 m³ de produits pétroliers et 5 000 tonnes de GPL.

Ce dispositif s'inscrit pleinement dans la stratégie de développement de Rubis en distribution de GPL et logistique/distribution de produits pétroliers : développer une position de leader du marché grâce au contrôle des infrastructures de stockage. Ainsi en GPL le contrôle de l'unique terminal d'importation de l'île procure à Rubis une position clef.

Les accords ont intégré la mise en place de différents contrats de fournitures de produits avec les entités du Groupe SHELL ainsi qu'un contrat de marque pour la distribution de produits sur 5 ans.

La contribution des réseaux de distribution Caraïbes (Antilles-Guyane et Bermudes) au Chiffre d'affaires est de 371,4 millions d'euros sur 728,5 millions d'euros du Groupe. La contribution au RBE Groupe est de 15 millions d'euros et au ROC de 8,6 millions d'euros.

RUBIS TERMINAL

Dans le prolongement de 2005, l'exercice 2006 a connu une forte dynamique en produits pétroliers dont les recettes ont crû de 10 % : fort courant d'importations de gazole, effet contango favorable (recettes traders associées), recettes d'additivation dues à un fort développement lié par la politique d'encouragement des biocarburants (esther de colza, éthanol).

La filière oléagineux profite également de cet environnement se traduisant pour Rubis Terminal par un doublement des recettes d'oléagineux (+ 137%).

Cette bonne activité a permis de générer sur l'exercice une forte croissance des paramètres de rentabilité avec un ROC en hausse de 24 % à 26,2 millions d'euros contre 21,1 millions d'euros en 2005.

La politique d'encouragement des biocarburants encouragée par le Gouvernement (Loi de Finance 2005 et 2006 TGAP) a, notamment, pour effet d'induire de nouveaux flux d'importations qui ont bénéficié à l'ensemble des sites à l'exception de Saint-Priest ; en effet, le carburant produit localement, mélangé à l'éthanol, augmente sa volatilité. En conséquence les opérateurs ont davantage recours à du produit importé pour obtenir une meilleure compatibilité, d'où les mouvements d'importation dont bénéficie directement Rubis Terminal. Ces flux d'importations à Rouen participent de la politique d'incorporation d'EMHV (Esther méthylique d'huile végétale) des GMS.

SITUATION COMPTABLE ET FINANCIERE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

Les comptes de la Société et du Groupe arrêtés au 31 décembre 2006 ont été examinés successivement par le Comité des Comptes et par le Conseil de Surveillance réuni le 14 mars dernier, auquel le rapporteur du Comité des Comptes a fait part de ses travaux. Ils ont également fait l'objet d'un audit par les Commissaires aux Comptes.

➤ **COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2006**

Les comptes consolidés sont marqués essentiellement par l'entrée dans le périmètre du Groupe, en septembre 2006, du pôle Bermudes et, en décembre 2005, du pôle Antilles-Guyane.

Dans le périmètre de consolidation soumis désormais aux normes IAS et IFRS, les sociétés du Groupe ont donc été intégrées globalement, à l'exception de Sigalnor, Stocabu, Frangaz et de la SARA consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle et du GIE Norgal, consolidé selon la méthode de la mise en équivalence.

Impact sur les comptes : les modifications du périmètre enregistrées se sont traduites par divers impacts sur les comptes consolidés de l'exercice 2006.

La cession le 2 février 2006, des titres Ipem représentatifs de l'activité italienne de Rubis Energie, a été prise en compte en tant qu'activité abandonnée dès le 31 décembre 2005, en application de la nouvelle norme IAS 14 (cession d'un secteur géographique complet). En conséquence, l'ensemble des actifs et passifs (à l'exception de la situation nette) relatifs à la société Ipem et à ses filiales ont été portés à l'actif et au passif du bilan consolidés sur la ligne « actifs et passifs destinés à être cédés ». Quant au résultat net d'impôt, présenté au compte de résultat consolidé sur une ligne distincte « résultat des activités abandonnées » enregistre :

- la plus-value de cession du pôle italien, pour un montant de 9 813 milliers d'euros,
- le résultat net d'impôt du pôle italien pour le mois de janvier 2006, pour un montant de 724 milliers d'euros,
- les frais engagés dans l'exercice au titre du personnel italien pour un montant de 157 milliers d'euros net d'impôt,
- une provision couvrant l'appréciation des risques relatifs aux litiges commerciaux et fiscaux en Italie pour un montant de 7 179 milliers d'euros.

Par ailleurs, à l'actif du bilan qui regroupe, les actifs non courants pour un montant de 483 millions d'euros contre 423 millions d'euros en 2005 et les actifs courants pour un montant de 201 millions d'euros contre 182 millions d'euros l'exercice précédent, le poste « écart d'acquisition » enregistre au 1^{er} octobre, pour 28 millions d'euros, la différence entre le coût d'acquisition des titres des entités du pôle Bermudes et la quote-part de situation nette acquise. L'impact du changement de périmètre se retrouve dans les postes « immobilisations corporelles », « stocks et en cours » ainsi que « clients et autres débiteurs ».

Au cours du premier semestre 2006, la société Rubis Antilles Guyane et sa filiale Stocabu ont procédé à l'harmonisation de la durée d'amortissements de leurs immobilisations, conformément aux normes IFRS. La diminution de leurs amortissements, pour un montant net d'impôt de 7 927 milliers d'euros, a été imputée sur le poste « écarts d'acquisition ».

Sur l'exercice, la société SARA a procédé à l'homogénéisation de ses méthodes et principes comptables avec ceux appliqués par le Groupe RUBIS. La différence entre la situation nette d'ouverture réévaluée et la situation nette au 31 décembre 2005 a été imputée sur l'écart d'acquisition pour un montant de 1 638 milliers d'euros.

Le passif du bilan, enregistre une progression des capitaux propres à 344 millions d'euros en 2006 contre 320 millions d'euros en 2005 en raison essentiellement des augmentations successives du capital social qui est passé de 42 122 965 euros à 43 591 115 euros au 31 décembre 2006 et des primes liées à ces opérations qui ont été portées de 120,3 millions d'euros à 131,1 millions d'euros.

Le total de l'Actif et du Passif du bilan est porté de 721,4 millions d'euros au 31 décembre 2005 à 684,3 millions d'euros au 31 décembre 2006.

➤ **COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2006**

Le capital social de Rubis a été porté, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2006, de 42 122 965 euros à 43 591 115 euros par suite de la réalisation de diverses augmentations de capital consécutives à l'émission d'actions réservées aux salariés, à l'option exercée par la grande majorité des actionnaires pour le paiement du dividende en actions et à des levées d'options de souscription d'actions.

Les comptes sociaux se soldent par un bénéfice net de 15,5 millions d'euros contre 20,9 millions d'euros l'exercice précédent.

➤ **SITUATION D'ENDETTEMENT**

Au 31 décembre 2006 Rubis présente une excellente structure financière après les mouvements importants de l'exercice : sortie du pôle Italie pour 55,2 millions d'euros, acquisition pour 38 millions d'euros (net de la trésorerie acquise) des Bermudes et mise en place de la JV Frangaz pour 6,5 millions d'euros (net de la trésorerie).

L'endettement net du Groupe s'élève au 31 décembre 2006 à 82 millions d'euros. La génération de cash-flow après investissements et besoin en fonds de roulement atteint 9 millions d'euros et le bilan avec un endettement de 82 millions d'euros pour des fonds propres de 344 millions d'euros dégage un ratio d'endettement de 24 %, c'est-à-dire une structure quasiment désendettée. Cette situation financière permet d'envisager un endettement complémentaire pour financer des projets d'acquisition et continuer ainsi la stratégie de développement du Groupe.

AFFECTATION DU RESULTAT

Au titre de l'exercice 2006, la Gérance propose d'affecter comme suit les résultats de la Société :

Origine

Résultat de l'exercice	15 476 596,95 euros
Report à nouveau antérieur	5 484 110,51 euros

Affectation statutaire

Dividende aux associés commandités	294 439,53 euros
------------------------------------	------------------

Affectation proposée

Dividende aux associés commanditaires	18 721 387,68 euros
Report à nouveau	1 944 880,25 euros

Totaux	<u>20 960 707,46 euros</u>	<u>20 960 707,46 euros</u>
--------	----------------------------	----------------------------

Le dividende global proposé, ci-dessus, aux votes des actionnaires intègre le dividende à verser aux 17 740 actions susceptibles d'être créées simultanément à la levée du même nombre d'options de souscription d'actions jusqu'à la veille de l'Assemblée. Le dividende correspondant aux actions non créées au jour de l'Assemblée par suite de la non-levée des options sera porté au compte report à nouveau qui sera augmenté d'autant.

➤ **DIVIDENDE VERSE AUX ACTIONNAIRES**

Le dividende net par action proposé aux votes des actionnaires s'élève à 2,14 euro par action ; il est en hausse de 12,6 % par rapport au dividende net de 1,90 euro versé au titre de l'exercice précédent. Quant au dividende global distribué, il représente une augmentation de près de 5,8 % par rapport à celui versé au titre de l'exercice 2005.

Les dividendes versés en 2007 font l'objet d'un abattement fiscal de 40 % pour les personnes physiques domiciliées en France.

Conformément à l'article 57 alinéa 4 des statuts le Collège de la Gérance propose, à chaque actionnaire, une option pour le paiement du dividende en numéraire ou en actions ; la période d'option s'étendrait du 18 juin au 2 juillet 2007 inclus ; le paiement en numéraire serait effectué le 13 juillet 2007. Le prix d'émission de l'action serait égal à 90 % de la moyenne des cours d'ouverture des vingt dernières séances de bourse précédant la date de l'Assemblée, diminuée du dividende à verser, le tout arrondi au centième d'euro supérieur.

Le tableau ci-dessous montre la progression du dividende distribué au titre des derniers exercices.

EXERCICES	DIVIDENDE PAR ACTION	NOMBRE D' ACTIONS CONCERNEES	TOTAL DES SOMMES NETTES DISTRIBUEES
2003	1,42 €*	6 586 911	9 353 413 €
2004	1,50 €**	6 847 306	10 270 959 €
2005	1,90 €***	8 450 594	16 056 128 €

* somme ayant donné droit à un avoir fiscal de 50 % aux personnes physiques et aux sociétés détenant 5 % du capital

** somme ayant donné droit à un abattement fiscal de 50 % aux personnes physiques domiciliées en France.

*** somme ayant donné droit à un abattement fiscal de 40 % aux personnes physiques domiciliées en France.

➤ DIVIDENDE STATUTAIRE VERSE AUX ASSOCIES COMMANDITES

Le dividende de 294 439,53 euros versé aux associés commandités, contre 1 920 817,88 euros au titre de l'exercice 2005, a été calculé conformément aux dispositions de l'article 56 des statuts. Nous vous rappelons que ces dispositions sont fondées sur la performance boursière globale de l'action à savoir, la variation de la capitalisation boursière du titre au cours de l'exercice augmentée du dividende net versé au cours de la même période ainsi que des sommes correspondant à la valeur des droits cotés en Bourse détachés des actions ; les modalités de versement sont celles applicables au paiement du dividende revenant aux actionnaires. Le dividende des commandités est obligatoirement investi pour moitié en actions de la Société, bloquées pendant trois ans.

PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Pour réguler le marché du titre Rubis, la Société a mis en place en juin 2006 un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l' AFEI . Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité : 800 000 euros. Au 31 décembre 2006, la Société détenait 4 880 titres Rubis.

INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

➤ EVOLUTION

Au cours de l'exercice écoulé, le capital social de Rubis est passé de 42 122 965 euros divisé en 8 424 593 au 31 décembre 2005 à 43 591 115 euros divisé en 8 718 223 actions au 31 décembre 2006 par suite de la réalisation des opérations suivantes :

- souscription des salariés des entités françaises du Groupe, par l'intermédiaire du Fonds Commun de Placement Rubis-Avenir, à une augmentation de capital qui leur était réservée dans le cadre des articles L 443-1 et suivants du Code du Travail. Cette opération décidée par

le Collège de la Gérance réuni le 2 janvier 2006, sur délégation des Assemblées Générales Mixtes des Commanditaires et des Commandités en date du 8 juin 2005, a donné lieu à l'émission de 17 275 actions nouvelles au prix de 48,64 euros l'action (soit 80 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant la décision de la Gérance) pour un versement global de 840 256 euros correspondant à hauteur de 86 375 euros à la libération de la valeur nominale des 17 275 actions de 5 euros chacune et à hauteur de 753 881 euros à la libération de la prime d'émission.

- exercice par une majorité (environ 56 %) de commanditaires et par les commandités de l'option offerte pour le paiement du dividende en actions, à un prix d'émission de 51,78 euros l'action. A la suite de cette option 212 705 actions nouvelles ont été émises correspondant à une augmentation du capital de 1 063 525 euros. La prime d'émission afférente à cette augmentation de capital est de 9 950 339,90 euros.
- levées de 63 650 options de souscription d'actions attribuées par le Collège de la Gérance du 17 juillet 2001, à un prix de souscription de 23,225 euros par action, chaque levée ayant entraîné une émission simultanée d'un même nombre d'actions pour un total au 31 décembre 2006, de 63 650 actions. L'augmentation de capital en résultant est de 318 250 euros et la prime d'émission y afférente de 1 160 021,20 euros.

➤ PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après, sur la base des informations reçues en application de l'article L 233-7 du même Code, l'identité des personnes physiques ou morales détenant directement, ou indirectement, une participation significative. Nous vous précisons qu'à notre connaissance, aucune participation n'atteignait au 31 décembre 2006 le dixième du capital social. Les actionnaires détenant plus du vingtième du capital à cette date, sont les sociétés suivantes :

• Columbia Wanger	7,0 %	avec 615 870 actions
• Halisol :	5,9 %	avec 514 895 actions
• Orfim :	5,8 %	avec 505 146 actions
• Groupe Industriel Marcel Dassault :	5,2 %	avec 452 151 actions

L'actionnariat de Rubis est caractérisé par une forte proportion de porteurs individuels et par un flottant considérable d'environ 72,82 % du capital.

Les droits de vote sont identiques à la participation au capital.

➤ ETAT DE L'ACTIONNARIAT SALARIE

Les informations qui doivent vous être communiquées au titre de l'article L 225-102 du Code de Commerce relatives à la participation des salariés au capital social, figurent dans la partie 7.5 « Gouvernement d'Entreprise – Actionnariat Salarié » du Rapport Financier Annuel - Document de Référence.

Au 31 décembre 2006 la participation des salariés de Rubis et des entités françaises du Groupe au capital social de Rubis, par l'intermédiaire du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) Rubis-Avenir, s'élève avec 98 840 actions à 1,13 %. Elle résulte de la souscription des salariés aux cinq augmentations de capital qui leur ont été successivement réservées depuis 2002 ; une nouvelle opération est en cours de réalisation au premier semestre 2007.

Outre ces opérations d'épargne salariale, vingt-six cadres dirigeants du Groupe (hors associés-gérants) ont bénéficié depuis 2001 d'options de souscription d'actions dont 204 810 ont été levées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2006 et 12 349 en janvier 2007 en raison de la fin de la période de blocage contractuelle de cinq années à laquelle étaient soumises les attributions effectuées en 2001 et 2002.

Le 27 juillet 2006, le Collège de la Gérance a consenti à une trentaine de cadres dirigeants (hors associés-gérants et salariés du Groupe) des options portant sur 302 500 actions nouvelles ainsi que 43 300 actions gratuites. Les options ne pourront être levées qu'entre le 27 juillet 2009 et le 26 juillet 2011.

Les actions gratuites seront attribuées, dans les conditions prévues par la décision du Collège de la Gérance susvisée, entre le 17 novembre 2009 et le 16 novembre 2011.

L'exercice de la totalité des options restantes (364 493) attribuées au cours des dernières années, représenterait une augmentation du capital, en fin d'exercice 2006, de 1 822 465 euros soit 4,1 % du capital.

STRUCTURE JURIDIQUE, MANDATAIRES SOCIAUX ET GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Les informations qui doivent vous être communiquées au titre de l'article L 225-102-1 du Code de Commerce relatives aux mandats et fonctions des mandataires sociaux et dirigeants ainsi que leur rémunération et avantages, figurent dans la partie 7.1, 7.2 et 7.3 « Gouvernement d'Entreprise » du Rapport Financier Annuel - Document de Référence.

Le Président du Conseil de Surveillance vous informe, dans son rapport spécial, des procédures de contrôle interne mises en place dans la Société et le Groupe.

ENVIRONNEMENT, POLITIQUE DE PREVENTION ET COUVERTURE DES RISQUES

➤ RISQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT

Les informations qui doivent vous être communiquées en application du décret du 20 février 2002 concernant les conséquences de l'activité des sociétés sur l'environnement et de la loi du 7 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques, se trouvent dans la partie 4.3 « Facteurs de risques, politiques de prévention et de couvertures » du Rapport Financier Annuel - Document de Référence.

EFFECTIF (IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTIEL)

L'évolution en 2006, par rapport à 2005, de l'effectif des sociétés consolidées globalement fait apparaître une augmentation de 3 personnes avec un total de 556 salariés contre 553 l'exercice précédent, hors pôle italien. Les entrées concernent essentiellement l'acquisition de Rubis Bermuda et les sorties la société SLL (filiale de Rubis Terminal). Par ailleurs, dans le cadre de la consolidation proportionnelle Rubis détient 24 % de la raffinerie SARA dont l'effectif global est de 259 salariés et 35 % de la société Sigalnor dont l'effectif est de 39 salariés.

L'effectif est constitué par 143 cadres, 311 employés et ouvriers 102 agents de maîtrise et techniciens.

Aucun plan de réduction d'effectif n'a été mis en place en 2006.

VIE SOCIALE

- *Le Conseil de Surveillance*

François de Laage de Meux contraint de démissionner, en janvier 2006, de ses fonctions de Président du Conseil de Surveillance pour raison de santé est décédé en août 2006, au grand regret de la Gérance et des membres du Conseil de Surveillance. Monsieur Olivier Heckenroth, membre du Conseil de Surveillance de longue date, le remplace dans ses fonctions au sein du Conseil.

- *L'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2007*

Au titre de la partie ordinaire de l'Assemblée

il vous est proposé :

A cette Assemblée vous sont proposés des projets de résolutions portant sur l'approbation des comptes sociaux et consolidés, l'affectation du résultat avec les modalités de paiement du dividende en actions ou en espèces, sujets déjà traités dans le présent rapport, ainsi que des propositions de résolutions concernant :

- Le renouvellement des mandats de Messieurs Olivier Heckenroth, Olivier Dassault, Jean-Claude Dejouhanet, Jean-Pierre Foliguet, Hervé Joubaud, Christian Moretti, Erik Pointillart, Gilles de Suyrot, Philip J. Van gestel en tant que membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois années prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009.
- La nomination d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance en la personne de Monsieur Hervé Claquin, Président Directeur Général de ABN AMRO Capital Investissement et ABN AMRO Capital Finance.
- Le renouvellement de l'autorisation de réaliser un programme de rachat d'actions dans le cadre d'une « pratique de marché » acceptée par l'Autorité des Marchés Financiers qui consiste à conclure des contrats de liquidités établis conformément à une nouvelle charte de déontologie élaborée par l'Association Française des Entreprises d'Investissement (AFEI). Les achats d'actions Rubis porteront sur un nombre d'actions tel que le nombre d'actions que la Société détiendrait à la suite de ces achats et cessions ne dépasse pas, à aucun moment, 1 % du montant du capital social. Le prix maximum d'achat serait de 100 euros et le prix minimum de vente de 45 euros pour une action d'une valeur nominale de 5 euros. Le montant maximum des fonds destinés à la réalisation de ce programme serait de 3 millions d'euros, hors frais et commissions et l'autorisation serait valable pour une durée de 18 mois à compter de ce jour.

Le Collège de la Gérance a informé l'Assemblée des actionnaires des opérations réalisées dans le cadre de la précédente autorisation.

- L'approbation de conventions réglementées conclues par Rubis, l'une avec sa filiale Vitogaz portant sur l'augmentation de la redevance versée par cette dernière à sa société-mère en contrepartie des prestations qu'elle lui fournit, l'autre en matière d'intégration fiscale avec Rubis Terminal ayant pour objet de remplacer celle signée en décembre 2000 et de réunir dans une même convention toutes les sociétés du Groupe qui sont intégrées fiscalement.

Au titre de la partie extraordinaire de l'Assemblée

il vous est proposé :

- de déléguer au Collège de la Gérance, votre compétence à l'effet de lui permettre de procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera,
 - a) à l'émission d'actions ordinaires et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à un titre de créance, les valeurs mobilières représentatives des créances pouvant être émises avec ou sans garantie, sous les formes, taux et conditions que le Collège de la Gérance jugera convenables.

Ces émissions pourront être réalisées :

- soit avec maintien du droit préférentiel de souscription, ou par attribution gratuite aux actionnaires de valeurs mobilières donnant accès au capital (dix-septième résolution),
 - soit avec suppression du droit préférentiel de souscription (dix-huitième résolution),
- b) et/ou à l'incorporation au capital de tout ou partie des bénéfices, réserves ou primes dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible,

étant précisé que :

- l'émission d'actions de préférence est exclue de ces émissions,
- la durée de validité de ces délégations de compétence est fixée à vingt six (26) mois,
- le montant nominal maximum et global des augmentations de capital susceptibles d'être ainsi réalisées en vertu des dix-septième résolution et dix-huitième résolution résolutions est fixée à vingt millions (20 000 000) euros, montant sur lequel s'imputera le montant nominal de toute augmentation de capital effectuée en vertu de l'une ou l'autre des résolutions susvisées exception faite des augmentations de capital par incorporation de bénéfices, réserves ou primes dont le montant s'ajoutera au plafond ci-dessus,
- le montant des émissions en cas de demandes excédentaires pourra être augmenté dans les conditions prévues à l'article L. 225-135-1 du Code de Commerce et dans la limite du plafond global prévu ci-dessus,
- si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Collège de la Gérance pourra utiliser l'une ou l'autre des facultés prévues à l'article L. 225-134 du Code de Commerce dont notamment offrir au public, totalement ou partiellement, les actions et/ou les valeurs mobilières non souscrites,
- ces délégations de compétence emporteront tous pouvoirs au Collège de la Gérance, avec faculté de délégation dans les limites légales, pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi, les présentes délégations.
- en cas de suppression du droit préférentiel de souscription en application de la dix-huitième résolution, un droit de priorité de souscription a été institué au profit des actionnaires.

- dans le cadre également de la suppression du droit préférentiel de souscription, le montant de la contrepartie revenant et/ou devant ultérieurement revenir à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre, compte tenu, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égal au prix minimum prévu par les dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de l'émission.

Ces délégations priveront d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée les délégations conférées par les neuvième, dixième résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 8 juin 2005.

- d'autoriser le Collège de la Gérance, dans le cadre de la délégation de compétence visée à la dix-huitième résolution, et dans la limite de 10 % du capital social par an, à fixer librement le prix d'émission des actions étant précisé que celui-ci sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours cotés des trois derniers jours de bourse (sur le marché de Paris) précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 15 % (quinzième résolution).
- Il vous est proposé également dans le cadre de l'actionnariat salarié :

d'autoriser le Collège de la Gérance à augmenter le capital social par émission d'actions réservées aux salariés en application des articles 443-1 et suivants du Code du Travail sous la forme d'une part du renouvellement de la précédente autorisation qui est arrivée à son terme (quinzième résolution) et d'autre part sous une forme répondant aux dispositions de l'ordonnance du 4 juin 2004 qui contraint l'Assemblée des actionnaires réunie extraordinairement à se prononcer sur une telle émission au moment de la mise en œuvre des délégations générales de compétence des dix-septième et dix-huitième résolutions. Le plafond global est de 700 000 euros.

Ces délégations priveront d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée les délégations conférées par les neuvième, dixième résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 8 juin 2005.

- Il vous est proposé, enfin, d'actualiser les statuts de Rubis par la mise en harmonie de leurs dispositions avec les textes en vigueur dont le nouveau décret du 11 décembre 2006 modifiant le décret du 23 mars 1967 en matière, notamment, de franchissement des seuils et d'assemblées générales d'actionnaires : délai de publication de l'avis de réunion, projets de résolutions d'actionnaires, date d'enregistrement (« record date ») des titres avant l'assemblée.

EVOLUTION DU COURS DE BOURSE

Au cours de l'année 2006, 2,63 millions de titres ont été échangés pour un montant de capitaux de 160 millions d'euros.

Le cours le plus haut a atteint 69,30 euros pour un plus bas de 52,20 euros. Le cours moyen de l'année (cours d'ouverture) est de 60,47 euros contre 51,99 euros en 2005.

Du 1^{er} janvier au 29 mars 2007, le cours de Rubis a évolué entre un plus haut de 64,80 euros et un plus bas de 54,77 euros pour une moyenne des premiers cours cotés de 59,54 euros ; un volume de 1,16 millions de titres a été échangé sur cette période correspondant à un montant de capitaux de 69,1 millions d'euros.

EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES DU GROUPE

1. TENDANCES SUR L'EXERCICE EN COURS

La tendance favorable observée sur l'activité de Rubis Terminal en 2006 se poursuit sur les premiers mois de 2007. L'effort soutenu d'investissement du Groupe et son positionnement lui permettent d'anticiper favorablement ce nouvel exercice. La construction de la plateforme de stockage à Rotterdam se déroule conformément aux prévisions du plan.

En distribution de GPL, si les premiers mois ont été marqués par un hiver doux, avec ses conséquences négatives sur les ventes en France métropolitaine, le Groupe est désormais suffisamment diversifié géographiquement pour y faire face grâce aux contributions Afrique et Caraïbes et aux investissements réalisés sur le secteur GPL-carburant et de la bouteille de gaz en France métropolitaine.

2. EVENEMENT IMPORTANT SURVENU DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

RUBIS et le groupe SHELL ont signé, courant mars 2007, un accord par lequel RUBIS reprend les activités de stockage et de distribution de GPL de Shell dans six pays : l'Allemagne, la Bulgarie, l'Espagne, la République Tchèque, la Roumanie et la Suisse. Cet ensemble représente un chiffre d'affaires de près de 180 millions d'euros pour environ 250 000 tonnes de distribution, soit un doublement de la taille de RUBIS en stockage et distribution de GPL.

Ce portefeuille équilibré d'activités situées dans des pays en phase de croissance (Europe de l'Est) et à maturité (Suisse et Allemagne) vient parfaitement compléter les positions existantes du Groupe.

En Suisse et en Roumanie, RUBIS deviendrait le *leader* du secteur avec des parts de marché importantes, tandis que la République Tchèque et l'Espagne procurent des positions de challenger sur des niches en développement : GPL-carburant et petit vrac respectivement.

La transaction d'un montant global maximal de 90 millions d'euros est soumise au non-exercice d'un droit de préemption (Roumanie) et à l'autorisation des Autorités de la Concurrence (Bulgarie).

* * *

Nous vous invitons, en conséquence, à donner une suite favorable aux résolutions qui vous sont présentées et vous remercions de la confiance que vous avez toujours su nous témoigner, notamment à l'occasion de chacune des étapes importantes de l'évolution de notre Groupe.

Le Collège de la Gérance

LISTE DES ANNEXES :

Annexe 1 : Tableau récapitulatif des opérations sur titres des dirigeants

Annexe 2 : Tableau récapitulatif des délégations en cours dans le domaine des augmentations de capital

Annexe 3 : Document de référence